

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/16/2020044556/justel>

Dossier numéro : 2020-12-16/08

Titre

16 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement wallon prolongeant le délai d'introduction des demandes d'un crédit à taux zéro octroyé par la Société wallonne du Crédit Social et relatif au paiement du loyer

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 24-12-2020 page : 94288

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 2 § 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2020 visant la mise en place d'un crédit à taux zéro octroyé par la Société wallonne du Crédit Social et relatif au paiement du loyer, les mots " le 31 décembre 2020 " sont remplacés par " le 30 juin 2021 ".

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2021.